

1 technicien Sécurité des navires de pêche côtière

Référence : 2021-cppnc-TS



Employeur : Confédération des pêcheurs professionnels de la Nouvelle Calédonie (CPPNC)

Positionnement hiérarchique : sous la responsabilité du Coordinateur

Lieu de travail : Koumac

Poste à pourvoir : immédiatement

Dépôt de l'offre : 17 décembre 2021

Date limite de l'offre : 17 janvier 2022

Contexte

La CPPNC, association de loi 1901, a pour mission la défense de l'intérêt des pêcheurs professionnels côtiers. Elle agit donc pour offrir aux pêcheurs les meilleures conditions pour l'exercice de leur profession, et aussi que cette dernière soit reconnue. C'est en ce sens qu'elle a obtenu, avec l'aide des institutions, la création du statut de patron pêcheur en décembre 2020.

Ce statut a été créé par un vote du congrès de la Nouvelle Calédonie. Elle se traduit par la délivrance d'une carte de patron pêcheur qui doit permettre de faciliter les démarches des pêcheurs et aussi de bénéficier d'avantages professionnels.

Pour obtenir cette carte de patron pêcheur, un dossier doit être constitué avec des pièces justificatives. Dans ces pièces justificatives, il est demandé de fournir le permis de navigation. Pour avoir le permis de navigation, le navire est soumis à une visite sécurité. Le permis de navigation est une obligation réglementaire sur l'ensemble de la Nouvelle Calédonie. Pour autant, les provinces nord et îles de la Nouvelle Calédonie, n'ont pas fait du permis de navigation, une condition à l'obtention du statut de pêcheur professionnel sur leur territoire.

On a donc des pêcheurs professionnels du nord et des îles, sans permis de navigation. L'objectif de la CPPNC est d'accompagner la mise en conformité réglementaire des pêcheurs du nord et des îles à l'obtention de ce permis de navigation leur permettra au niveau du gouvernement de la Nouvelle Calédonie, de prétendre à la carte de patron pêcheurs.

Cet enjeu de sécurité est primordial pour la vie des pêcheurs eux-mêmes. Ensuite d'un point de vue de la profession, la pêche professionnelle va être intégrée à la chambre de l'agriculture de la Nouvelle Calédonie, devenant ainsi la Chambre d'agriculture et de la pêche de la Nouvelle Calédonie (CAP-NC). Et les accords obtenus impliquent que tout pêcheur voulant être élu, représentant des pêcheurs au sein de la chambre doit avoir la carte de patron pêcheur, et de fait avoir la capacité de justifier de son permis de navigation.

Ce poste est financé par l'Union européenne (11ème Fonds Européen de Développement régional) dans le cadre du Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE) pour lequel la Communauté du Pacifique est l'agence de mise en œuvre et l'ADECAL Technopole le chef de file du thème Pêche côtière et aquaculture de Nouvelle-Calédonie. PROTEGE est une initiative qui vise à promouvoir un développement économique durable et résilient face au changement climatique au sein des Pays et Territoires d'Outre-Mer européens du Pacifique (PTOM), en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables. Projet de coopération régionale, il intervient en soutien des politiques publiques de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Wallis et Futuna et des Iles Pitcairn. Il se décline en quatre thèmes dont la Pêche côtière et l'aquaculture au sein duquel le présent AVP paraît.

Missions

Placé sous l'autorité du Coordinateur de la CPPNC, le technicien en sécurité des navires aura pour principale mission :

- Aider à la préparation du dossier technique en vue de l'obtention du permis de navigation pour les pêcheurs professionnels de la province nord
- Informer et sensibiliser les pêcheurs sur les implications de la visite de sécurité des navires et la réglementation y afférant
- Informer et sensibiliser les pêcheurs professionnels aux aides disponibles dans le cadre de la mise en conformité règlementaire afin de prétendre à une visite de sécurité.
- Préparer les visites de sécurité avec les armateurs et conseiller les armateurs l'achats d'équipement propre au navire et à la sécurité
- En lien avec la direction des affaires maritimes (DAM), coordonner les visites de sécurité groupée par secteur en province nord
- En lien avec la DAM, élaborer les supports de communication spécifique dans le cadre de ce projet

Relations internes :

- CPPNC – Coordinateur
- FPPN (fédération de pêcheurs professionnels de la province nord) – Coordinateur

Relations externes :

- Direction des affaires maritimes / Service Sécurité
- Province Nord – SMMRA (Service Milieu Marin et ressources aquatiques) / Direction du développement économique et environnement
- DSF (Direction des services fiscaux)

Profil recherché

- Diplôme conseillé : Diplôme de capitaine 200 ou capitaine moins de 10 mètres ou Mécanicien 750Kw
- Expérience conseillée : 6 mois de navigation minimum en pêche côtière.

Compétences et qualités requises

Connaissances :

- Bonne connaissance du domaine de la sécurité des navires et notamment du règlement NUP 227
- Bonne connaissance du monde de la pêche côtière
- Bonne connaissance de la navigation et des pratiques de pêche côtière en Calédonie

Savoir-faire opérationnel :

- Capacité organisationnelle
- Capacité rédactionnelle
- Capacité d'animation de réunion et de petite formation/sensibilisation
- Grande autonomie

Savoir être professionnel :

- Réactivité
- Capacité d'organisation et sens des priorités
- Capacité à communiquer
- Sens des relations

Condition d'exercice

Permis B exigé

- Beaucoup de déplacements / et grand territoire à couvrir.

Dépôt de candidature

Les personnes intéressées devront adresser leur candidature par courriel à l'adresse suivante : cppnc@outlook.fr, en joignant un CV et une lettre de motivation.